



# Projet Pédagogique

## Centre de loisirs sans hébergement

### " LES MOUSSAILLONS "



# Sommaire

## Projet Pédagogique

Les objectifs.....	3
Les moyens.....	4

## Le fonctionnement

La journée type .....	8
-----------------------	---

## Les activités

Projet d'animation.....	10
-------------------------	----

## Les partenaires .....

	12
--	----

## Le budget .....

	16
--	----

## Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par la directrice de l'accueil en concertation avec l'équipe d'animation, c'est la mise en œuvre du projet éducatif et il précise les objectifs et moyens mis en place pour le bon déroulement du temps de loisirs.

### Les objectifs

- 1 . Développer l'entraide chez l'enfant.
- 2 Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide,
- 3 Favoriser la participation des enfants dans des activités et dans la vie quotidienne
- 4 Faire découvrir un environnement habituel et inhabituel.
- 5 Impliquer les familles dans la vie du centre,
- 6 Respecter les rythmes de vie des enfants en vacances.
- 7 Respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.

## Les moyens

Négocier les règles de vie au quotidien poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décisions collectives, guider les jeunes dans la préparation d'activités.

Organiser des moments de débats. Instaurer des relations de confiance, permettre le choix des activités. Informer sur la nature et le déroulement des activités.

Mettre tout en place afin de lui donner envie de faire, envie de participer, être auteur et acteur de ses loisirs,

Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel.

Associer certains parents aux activités pratiquées comme les sorties exceptionnelles, leurs présences à certains points forts de l'année (Noël, carnaval,) Les amener vers une complicité entre enfants, parents et animateurs.

Mise en place d'un accueil échelonné le matin et soir, nous veillerons au rythme de la journée (retour au calme, temps de repos,).

Moments mis en place pour respecter les règles (lavage de mains — repas goûter) et respect de la législation pour assurer la sécurité physique et morale.

## *Rôle de la directrice*

La directrice est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis de la mise en. Œuvre du projet éducatif et du bon fonctionnement de l'accueil en de gestion administrative, matérielle et financière.

### *Elle doit*

Être le moteur l'équipe et être à son écoute, en Faisant passer son énergie pour stimuler, encouragé, conseiller les animateurs. Elle fait elle-même parti de l'équipe d'animateur. Le centre sera à l'image de celui qui le dirige.

### *Rôle pédagogique*

- ❖ Mettre en application le projet éducatif des organisateurs.
- ❖ Préparer le projet pédagogique avec les animateurs.
- ❖ Faire les bilans hebdomadaires et le bilan final selon les règles
- ❖ Instaurées par les commissions de référence
- ❖ Former et évaluer son équipe.
- ❖ Veiller au respect des règles de sécurité.
- ❖ Régler les problèmes matériels.
- ❖ Aider les animateurs à la mise en place des activités
- ❖ Rencontrer les parents.

### *Rôle administratif*

- ❖ Proposer le recrutement de son équipe d'animation.
- ❖ Préparer, proposer et veiller au respect de budget.
- ❖ Gérer le matériel pédagogique
- ❖ Être en contact régulier avec la ou le responsable du Service Jeunesse de la mairie la DRDJS et le gestionnaire de la restauration scolaire

## Rôle de l'animateur

L'animateur est celui qui va Faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité, Les enfants présents n'ont pas forcément choisi d'être en activités périscolaires ou en accueil de loisirs. C'est à l'animateur de faire de ce temps un réel plaisir.

Pour cela il doit :

- Respecter les consignes de sécurité
- Être présent physiquement et mentalement
- Être enthousiaste
- Être tolérant
- Faire preuve de bon sens
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille
- Respecter le matériel et son environnement

*L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité*

L'animateur :

- Participe au le projet pédagogique en concertation avec l'équipe en y apportant ses idées et ses expériences
- Installe et respecte les règles de vie
- Réalise les activités qu'il va proposer aux enfants clans sa préparation
- Aide à la formation des autres animateurs en proposant des activités nouvelles
- tient compte des informations concernant les activités des autres groupes
- communique à l'équipe toutes modifications du programme prévu, après accord
- aide à l'évolution de groupe

## *L'animateur dans l'équipe*

L'équipe d'animation est très importante : elle est composée d'un directeur, d'un adjoint, une assistance sanitaire et animateurs

## *L'animateur dans son groupe d'enfants*

**C'est un référent pour la sécurité physique, mental et affective des enfants**

- Par son comportement
- Par son respect des autres, enfants et adultes

**C'est un animateur**

- Il participe aux activités qu'il propose : prépare, anime et range
- Il doit s'adapter à la fatigabilité des enfants, aux matériels et au temps
- Il doit être conscient de ses limites
- C'est un élément moteur en cas de perte d'énergies des enfants
- Il doit surtout être à l'écoute de ceux qui lui sont confiés

*Être un animateur c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée*

## *Rôle de l'assistant sanitaire*

Il est l'autorité du directeur, responsable des conditions sanitaires de la structure. Il travaille en collaboration avec le médecin, parents et l'ensemble de l'équipe d'animation. Ses actions principales sont :

- Il porte secours et met en œuvre les premiers gestes de secours.
- Il organise l'infirmerie et gère les petits soins au quotidien.
- Il recueille et distribue les traitements médicamenteux si P.A.I
- Il est à l'écoute des enfants et contribue à gérer l'affectif et assure leur bien être psychologique par une veille discrète mais efficace, il assure de la santé de tous les participants du séjour.
- Il est un acteur majeur de la prévention des risques



## Le fonctionnement

### **Le jeu est une affaire sérieuse**

L'accueil de loisirs doit être un lieu de jeux, d'activités diverses, d'échanges mais aussi d'apprentissage

C'est un lieu où l'enfant se socialise en apprenant à respecter les autres et le matériel. Nous veillons particulièrement aux règles élémentaires du savoir-vivre et nous développons des notions de savoir-être responsable, savoir-faire attentif aux autres, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

Les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge doivent être respectés. Pour cela à l'intérieur du découpage de la journée, l'enfant pourra trouver une activité ou un moment calme répondant à son rythme.

#### **Période scolaire :**

7h / 8h10 > accueil échelonné (mini ateliers) espace ludique

11h30 / 13h20 > restauration scolaire

16h30 / goûter

17h00 / 18h30 > mini atelier, espace ludique, anglais\*

\*Anglais et étude de 17h00 à 18h00

#### **Période vacances scolaires :**

7h / 9h > accueil échelonné mini atelier, espace ludique

9h / 11h30) > activités selon le planning

11h30 / 11h50 > accueil avant restauration

11h50 / 13h30 > restauration scolaire

13h30 / 14h > accueil début d'après-midi

14h00 / 15h45 > activités selon planning

15h45 / 16h > gouter

16h / 18 h30 > départ échelonné mini atelier, espace ludique



## Les activités

L'évolution de l'accueil de loisirs se penche vers des activités qui tendent vers un plaisir personnel pour grandir et apprendre. Une évolution réelle pour l'enfant doit en plus du plaisir se lier à un ludisme au niveau des activités suivant les valeurs principales que l'équipe tente de faire passer,

Il serait souhaitable que les enfants s'investissent au niveau des activités, tant dans la proposition de ce qu'ils ont envie de faire, que dans la menée d'activités, car n'oublions pas qu'ils sont avant tout en vacances et acteurs de leurs vacances.

Ces activités devront tenir compte du rythme des enfants de leur état de disponibilité tout en dosant l'intensité d'investissement qui sera nécessaire.

Un enfant qui ne souhaite pas participer à une activité proposée ne sera pas contraint d'y participer.



### **Projet d'animation**

#### **Place et rôle de l'activité :**

##### Activité manuelle :

- Développer la créativité chez l'enfant
- Se faire plaisir
- Prendre soin du matériel
- Arriver à la finalité d'un objet
- Favoriser les échanges
- Développer l'entraide
- Créer une ambiance conviviale

##### Activité sportive :

- Se faire plaisir
- Développer le travail de groupe
- Moyen pour se surpasser
- Développer l'esprit d'équipe

##### Sortie extérieure :

- Ouvrir les enfants au monde extérieur
- Développer la curiosité des enfants
- Côté ludique et éducatif
- Découvrir le milieu rural

### Grand jeu ou spectacle :

- Permet de travailler sur la notion de groupe
- Avoir un rôle d'acteur
- Se surpasser, vaincre sa timidité, aller de l'avant

La directrice et son équipe d'animation se réuniront régulièrement chaque fin de mois. Pour mettre en place des activités qui permettront de respecter les objectifs généraux et le but du projet pédagogique. Tout en respectant l'enfant, lui-même, son rythme de vie et sa place dans le groupe.

### Le projet d'animation et l'animateur :

Il doit être capable de s'adapter au souhait de l'enfant

Il doit aider et accompagner l'enfant pour chaque activité

Il doit être capable de tempérer et de calmer un moment difficile

Il doit être à l'écoute de l'enfant

Il doit respecter l'application du projet pédagogique



## Les partenaires

Les services publics locaux : (Complexe aquatique, médiathèque, etc. ...)

Les commerçants, les artisans, associations et autres structures privées, en fonction des thèmes abordés dans le projet pédagogique seront sollicités tour à tour.

De même, des prestataires de service extérieures peuvent être appelés à intervenir. La direction départementale de la cohésion sociale, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne sont des partenaires permanents.

## *Relation avec les parents*

### Partenaires internes et externes

- La communauté d'agglomération Roissy pays de France : le projet concernant la création d'un complexe nautique et sportif (piscine, patinoire, bowling).
- La bibliothèque municipale.
- Les associations : exemple Mesnil-Amelot fleurie, judo, la chorale, danse, football, gymnastique, théâtre.
- L'éducation Nationale : relations divers exemple : le temps de la restauration partagée en maternelle et primaire,
- Direction départementale de la cohésion sociale : projet spécifique et demande de subvention, contrôle de la réalisation et de la qualité de nos prestations et la réglementation.

# **L'évaluation concernant les enfants les parents et les animateurs**

L'évaluation est orientée vers deux axes :

- Une étude quantitative
- Une étude qualitative

## **Les critères en direction des enfants**

**Les critères permettent :**

- De définir le nombre des enfants dans la structure et dans les ateliers d'animation.
- De faire de façon autonome le déplacement des enfants dans le centre de loisirs.

## **Les outils en direction des enfants**

- Toutes les démarches administratives pour l'inscription de votre ou vos enfants se feront directement en ligne sur le logiciel informatique portail famille e-neos

## **Fréquence en direction des enfants**

- Tous les mercredis en incluant les périodes de vacances scolaires

## **Les critères en directions des familles**

- Evaluer la participation des parents au projet

## **La fréquence**

- Présences des parents pendant les temps forts organisés

## **Les critères concertants les animateurs**

- Evaluation sur leurs implications personnelles
- Du travail fourni dans la mise en œuvre du projet

## **Les outils**

- Mise en place de différents réunions bilans  
Préparations et élaborations des plannings
- Observation du directeur par une prise de note

## **Fréquence**

- Réunion hebdomadaire tous les mardis

## **Les constats**

Il convient dans un premier temps de déterminer ce que l'on entend par petite enfance.

En effet, cette notion désigne une tranche d'âge qui diffère selon les sources et les références pour certains qui se réfèrent à l'âge de la crèche, pour ceux qui prennent en compte l'âge de la scolarisation

- De la naissance à 3 ans
- De la naissance à 6 ans

Cependant en France, la loi du 6 octobre 1989 attribue à la protection maternelle et infantile (PMI) la surveillance de l'enfant de la naissance à trois ans.

Quoi qu'il en soit, force est de constater que la grande majorité des enfants intègre l'école et donc le centre de loisirs entre 2 ans et demi et 3 ans. Nous déterminons donc la tranche d'âge des 3 ans sera notre référence.

## *Renseignements téléphoniques*

### *Directrice de l'accueil de loisirs*

*Mme Loureiro Elisabeth*

*8 rue de brouet / 77990 LE Mesnil-Amelot*

***Tel : 0160034710***

***Port : 0673087868***

### *Mairie de mesnil -Amelot*

*Maire Mr Alain Aubry*

*2 rue du chapeau / 77990 Le Mesnil Amelot*

***Tel : 0160035118***

***Fax : 0160039643***

## Le budget

Chaque année, un budget est alloué au centre de loisirs en fonction des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il permet l'achat de matériels pédagogique, éducatif, le petit équipement ainsi que le financement des sorties durant l'année.

Le tarif est dégressif par rapport au nombre d'enfants inscrits par famille.  
Le règlement des repas s'effectue au trésor public :

- 1<sup>er</sup> enfant : 3.68€
- 2<sup>eme</sup> enfant : 3.00€
- 3<sup>eme</sup> enfant : 1.61€

Il est demandé une participation financière aux parents pour l'accès au centre  
(tarif page : 18)